

## ENTENTE SUR LE PARTAGE DES SURPLUS DE LA CAISSE DE RETRAITE ET SUR L'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE DES EMPLOYÉS

Le 11 juin 2008 – Le Comité consultatif des avantages sociaux (CCAS) a approuvé une importante entente conclue entre CBC/Radio-Canada, ses syndicats et son personnel retraité. Cette entente préserve le régime de retraite et met fin à pratiquement dix années de contestations et de poursuites entre les trois parties intéressées, sur la question du partage du surplus. Elle résout également un problème de longue date, soit l'augmentation des coûts du régime d'assurance maladie complémentaire offert aux employés.

S'exprimant au nom des parties syndicales et de l'Association des retraités de CBC/Radio-Canada, Jacqueline Turgeon, vice-présidente du CCAS a déclaré : « Nous sommes heureux d'avoir conclu une entente qui garantira aux employés et aux retraités leur juste part des surplus futurs du régime de retraite. En clair, une piastre pour une piastre, une pour l'employeur et une pour les participants. De plus, l'entente préserve le régime d'assurance maladie complémentaire en conservant les avantages que nous avons gagnés dans le passé. »

« Nous nous réjouissons de la teneur de l'entente, a déclaré George C. B. Smith, vice-président principal, Ressources humaines. Toutes les parties au dossier ont l'impression d'avoir tourné une nouvelle page. En effet, cet accord est plus qu'une entente mutuellement avantageuse pour la partie patronale et les employés. Elle marque le début d'une relation plus harmonieuse entre CBC/Radio-Canada, les syndicats et les retraités. »

L'entente sera soumise pour ratification aux membres des unités syndicales, de l'Association des retraités et du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada. Elle couvre le personnel syndiqué autant que le personnel non syndiqué, de même que les retraités. Malheureusement, les représentants du *Syndicat des communications de Radio-Canada* (SCRC) se sont retirés des négociations dans les jours qui ont précédé la conclusion de l'entente. Pour cette raison, les employés affiliés au SCRC ne sont inclus à l'heure actuelle.

Les membres du CCAS discuteront de la teneur de l'entente avec le personnel en vue de sa ratification et d'expliquer ce qu'elle signifie concrètement pour les employés – anciens, actuels et futurs.

NOUS VOUS COMMUNIQUERONS LES MODALITÉS DE L'ENTENTE DANS LE COURANT DE LA SEMAINE.

